CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025 à 20 h 00

L'an deux mille vingt-cinq et le 6 mars à 20 h 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LAURET, à la salle d'honneur de la mairie de Montolieu.

Etaient présents :
Cécile AGASSE, Aurélie BARBERO, Antoine CASAS-HARILLO, Laure ESCARÉ, Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY, Jamel GHARBI, Bernard LAURET, Valérie MONRAISIN, Éric OLIVIER, Vincent PICQUE, Jacques SAFONT.

Etaient absents :
Magalie BOST- BERGÉ, procuration Eric OLIVIER
Jean-Luc OLIVIER, procuration Jacques SAFONT
Céline SALA, procuration Aurélie BARBERO

La séance est ouverte à 20 h 04

Secrétariat de séance

Laure ESCARÉ propose d'assurer le secrétariat de séance.
Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY indique qu'elle s'abstiendra. Elle ajoute que cette abstention n'est pas dirigée personnellement contre Laure Escaré mais contre un mode de fonctionnement qu'il lui paraîtrait par ailleurs souhaitable qu'un membre du secrétariat assiste à la séance.
La proposition de Laure ESCARÉ est retenue par 13 voix pour et une abstention

Ordre du jour
- Approbation du procès-Verbal du conseil du 14 janvier 2025
- Marché de rénovation de l'église St André – choix des entreprises
- Mise à jour de la tarification sociale de la cantine
- Convention de financement avec le COVALDEM pour le financement de mobiliers urbains
- Convention avec le SYADEM pour un diagnostic de l'éclairage public
- Affectation d'un don de 200 euros au profit du CCAS
- Mutualisation de marchés avec Carcassonne Agglo
- Montant de la participation de la commune au GIP Cérès Franco
- Droits de préemption
- Informations

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 14 JANVIER 2025

Le procès-verbal a été communiqué avec la convocation.
Il est approuvé à l'unanimité des membres du conseil

MARCHÉ DE RENOVATION DE L'ÉGLISE ST ANDRÉ- CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 7 février 2025. Madame Lucie Lagarde, du cabinet d'architecture Caroline Serra a présenté le rapport d'analyse des offres des entreprises.
Il est rappelé que le marché concerne la phase 1 de la restauration de l'église St André de Montolieu, qui comporte 1 tranche ferme, et 3 tranches optionnelles.
Dans l'immédiat seule la tranche ferme est programmée et des subventions ont été attribuées par la DRAC, et la région. Le montant des travaux de cette tranche ferme est évalué à 303 721,53 HT ;

Pour chaque lot, une offre au moins a été faite. Toutefois, un lot n'a pas été attribué, en effet après négociation et ajustement de certains prix, l'offre de l'entreprise apparaissait toujours comme étant surévaluée. La maîtrise d'œuvre a donc proposé au maître d'ouvrage de considérer l'offre inacceptable et de relancer le lot. Dans la mesure où le lot plâtrerie n'intervient pas en tranche ferme, la nouvelle consultation, ne retardera pas le démarrage du chantier.

A l'issue de la commission d'appel d'offre ont donc été retenue les entreprises suivantes

LOT	Entreprise retenue	Montant estimé (HT)
Lot 1 maçonnerie- pierre de taille	SAS RBMH	624 569,37 € (mission de base)
Lot 2 charpente- couverture	SAS RBMH	141 950,06 €
Lot 3 plâtrerie	Marché infructueux	77 661,00 € (estimation MOE)
Lot 4 menuiserie	ATELIER BERNARD GUERIN	48 747,88 €
Lot 5 vitrail	EN VERRE CONTRE TOUT	33 252,86 €
Lot 6 décors peints	PAILLARD BOYER	157 009,51 €
Lot 7 campanaire	BODET CAMPANAIRE	84 997,77 €
TOTAL		1 168 188,45 €

Nb pour la tranche ferme le montant validé suite à la commission d'appel d'offre est de :
281 516,83 € HT.
Le conseil vote à l'unanimité l'attribution des lots du marchés tels que proposés par la commission d'appel d'offre du 7 février.

MISE A JOUR DE LA TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE

Monsieur le maire, rappelle que la tarification sociale de la cantine a été mise en place lors de la rentrée 2021/2022 pour 3 ans
Il convient donc de la renouveler pour l'année en cours
Les tarifs et tranche de QF ont été déterminés à l'origine de la façon suivante:

Tranches QF	Prix à payer par les familles
QF inférieur ou égal à 750	1,00 EUR
QF entre 751 et 850	2,00 EUR
QF supérieur à 850	3,00 EUR

La proposition est de ne pas modifier les tranches de QF, et de garder la même tarification pour la tranche la plus basse soit 1 €, condition nécessaire pour obtenir le complément versé par l'Etat.
Deux options sont ensuite possibles maintenir la tarification actuelle ou l'augmenter pour les deux autres tranches ou l'une des deux autres : 2,5 €, et 3,50 € par exemple.
Le coût actuel d'un repas avec le prestataire API est de 4,23 € TTC. Pour information, le coût de la prestation sur le mois de janvier 2025 est de 3384,44 € pour 800 repas.

Après échanges, le conseil vote à l'unanimité le renouvellement en l'état de la tarification pour la cantine.
Une nouvelle proposition de barème sera proposée pour la rentrée 2025/2026.

Il est indiqué qu'à la suite de plusieurs remontées sur la qualité de la prestation fournie par API, des recherches sont en cours sur la possibilité d'un changement de prestataire, notamment du fait de la mise en place du projet alimentaire territorial de Carcassonne Agglo. La cuisine centrale de la

plateforme médico logistique de Carcassonne, en partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Aude propose un service de restauration scolaire. Des contacts seront pris pour la prochaine rentrée.

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE COVALDEM POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN

Dans le cadre de l'aménagement paysager des points de collecte, le COVALDEM propose une convention de financement pour l'acquisition de mobilier urbain.
Cette convention prévoit une aide de 800 euros forfaitaire par point de collecte.
Trois points de collecte sont prévus : au pont du couvent, au parking St Denis, au futur emplacement sur le lotissement Valsiger pour un total de 8 289,60 €. ;
Compte tenu du financement du COVALDEM la dépense pour la commune serait donc de 5889,60€.

Le conseil vote à l'unanimité :

- L'autorisation à Monsieur, le Maire pour signer la convention
- Il précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2025 à la section des investissements.

CONVENTION AVEC LE SYADEN POUR UN DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Lors de sa séance du 24 novembre 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec un volet financier portant sur une opération de renforcement sur le réseau de distribution d'électricité, opération touchant également l'éclairage public, le tout dans le cadre des travaux sur le musée Cérès Franco.
Cette convention prévoit une subvention atténuant le coût de l'opération pour la mairie.
La demande de subvention nécessite, la signature par la mairie d'une autre convention
En effet depuis le Comité Syndical du SYADEN d'octobre 2021, pour pouvoir bénéficier des subventions, les communes doivent être inscrites à la mission de diagnostic éclairage public du SYADEN.
Ce diagnostic comprend :

- Un inventaire complet du parc éclairage de la commune ;
- La réalisation d'une cartographie géoréférencée en classe A (conformément à la réforme DT/DICT)
- Un bilan financier et énergétique de l'installation actuelle ;
- Un contrôle normatif de l'installation ;
- Un schéma directeur de rénovation.

Le coût de la mission pour la commune de Montolieu serait de 3 309,60 € ttc (tranches conditionnelles comprises)

	Coût total estimé (€ TTC)	Part Communale estimée (€ TTC)	Frais de gestion du SYADEN (€) à charge de la collectivité	Part SYADEN estimées (€ TTC)
Tranche Ferme	6 358,80 €	2 543,52 €	264,95 €	3 815,28 €
Tranche conditionnelle 1	720,00 €	288,00 €	30,00 €	432,00 €
Tranche conditionnelle 2	1 195,20 €	478,08 €	49,80 €	717,12 €

Le projet de convention et le bulletin d'adhésion ont été transmis avec la convocation au conseil de ce jour.

Le conseil vote à l'unanimité

- L'adhésion de la commune à la mission de diagnostic d'éclairage public
- L'autorisation au maire de signer la convention et le bulletin d'adhésion
- L'inscription des dépenses au budget 2025, à la section de fonctionnement.

AFFECTATION D'UN DON AU PROFIT DU CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un particulier a souhaité faire un don au CCAS en réparation d'une dégradation de panneaux signalétiques à la suite d'un accident.
Le don est de 200 €
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'acceptation de ce don.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le don d'un montant de 200,00 EUR (deux cents euros)
- au profit du CCAS de la commune de Montolieu;

Il est précisé que ces sommes seront imputées à l'article – Libéralités reçues au budget du CCAS de MONTOLIEU;

MUTUALISATION DE MARCHE AVEC CARCASSONNE AGGLO

Par courrier du 19 février dernier, Monsieur Régis Banquet rappelle aux communes qu'elles peuvent bénéficier d'Achats mutualisés par le recours à des groupements de commande permanents, auxquels les collectivités peuvent adhérer.
La procédure de passation des marchés concernés est gérée par les services de l'Agglo, jusqu'à leur notification.
Ensuite chaque commune adhérente assure l'exécution des marchés pour ses besoins propres : commande et paiement.
La liste des marchés qui vont être relancés ou des nouveaux marchés proposés est la suivante :
Pour les marchés relancés
- Prestations d'assistance et de conseils juridiques
- Prestations topographiques
- Fourniture de fioul
- Fourniture de papier

Pour les nouveaux marchés
- Prestations de vérifications périodiques (conformité électrique, SSI, moyen de secours, aires de jeux et équipements sportifs, machines, échelles, EPI, chapiteaux, tentes et structures, diagnostic amiante avant travaux, DPE, contrôle air intérieur ERP, RVRAT)

Les communes ont jusqu'au 17 mars pour se faire connaitre si elles sont intéressées.
D'après les retours de communes participantes, l'avantage du groupement de commande est surtout la qualité négociée des services, mais les prestations d'assistance et de conseils, ainsi que les prestations topographiques permettent aussi d'avoir des tarifs plus compétitifs pour les petites communes.

Après échange, le conseil vote à l'unanimité l'adhésion aux marchés
- Prestations d'assistance et de conseils juridiques
- Prestations topographiques
- Prestations de vérifications périodiques

Bernard Lauret ajoute que Carcassonne Agglo propose aussi une mise à disposition pour 6 ½ journées par an de matériel d'entretien (avec chauffeur), ou de prestation de nettoyage des espaces verts.

Dans l'attente d'une solution plus pérenne, compte tenu du nombre de chemins à entretenir, un recours (après signature d'une convention) à cette proposition, et à la CUMA peut permettre de compenser les difficultés rencontrées avec l'épareuse communale.

DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU GIP -MUSÉE CÉRES FRANCO

L'Assemblée générale du Groupement d'intérêt public qui administre La Coopérative- Musée Cérès Franco s'est tenue le 17 janvier.
L'objectif d'obtention du label « Musée de France » (qui permet de s'assurer le soutien de l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC et garantit la sauvegarde des collections au sein des collections nationales quels que soient les aléas) et la réouverture en 2026 imposent un certain nombre d'exigences qui engendrent un coût et augmentent le budget prévisionnel de l'année 2025.
Aussi a-t-il été demandé que la commune s'associe à l'effort financier de la région, de l'Agglo et d'un mécène privé et augmente sa participation au budget 2025 de 1000 à 2000 euros.
Eléments de contexte pour juger du montant du complément exceptionnel au titre de 2025
Pour rappel l'extension du réseau électrique (Cf. CM du 24 novembre 2024) entraîne déjà un coût de 13 094,40€ dont il faut déduire la subvention du SYADEM de 6 547,20 €, porté par la section d'investissement du budget 2025. Par ailleurs le montant versé au titre des travaux sur cette année, également sur la ligne d'investissement s'établira à 7000 euros.

Monsieur le maire donne la parole à Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY, représentante de la commune au GIP.
Cette dernière souligne les efforts financiers consentis par la région, l'agglo et le mécène, afin de faire face à ses dépenses supplémentaires. La commune étant membre à part entière du GIP ne peut rester en dehors de cet appel, sachant le bénéfice à terme pour Montolieu de vois s'ouvrir un musée labellisé « musée de France ».

Le conseil vote à l'unanimité l'augmentation de la participation communale et la fixe à 1 500 euros

DROITS DE PRÉEMPTION

Désignation du bien vendu :
Réf. Cadastrale :

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
B	400	Saint-Roch	4680 m²

Usage : **Parcelle en nature de lande et terre**
Prix de vente : **468,00 euros**
Vendeur(s) : **MELET André**

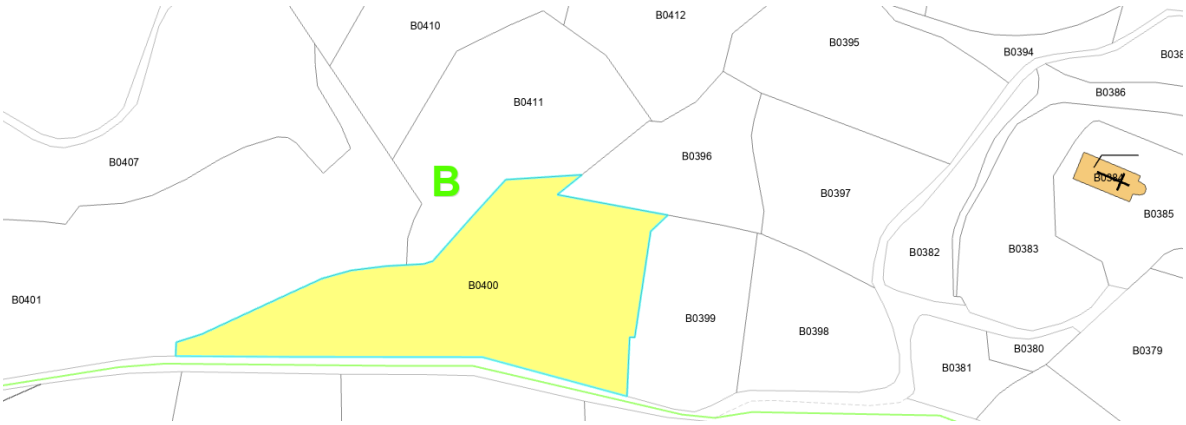

Cette parcelle est incluse dans le périmètre protégé au titre de l'inscription de la colline St Roch.

Le conseil décide à l'unanimité d'exercer le droit de préemption sur cette parcelle.

Désignation du bien vendu :
Réf. Cadastrale :

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
C	154	Sainte-Croix	3032 m²
C	155	Sainte-Croix	4435 m²

Usage : **Parcelle en nature de lande et terre**
Prix de vente : **746,50 euros**
Vendeur(s) : **MELET André**

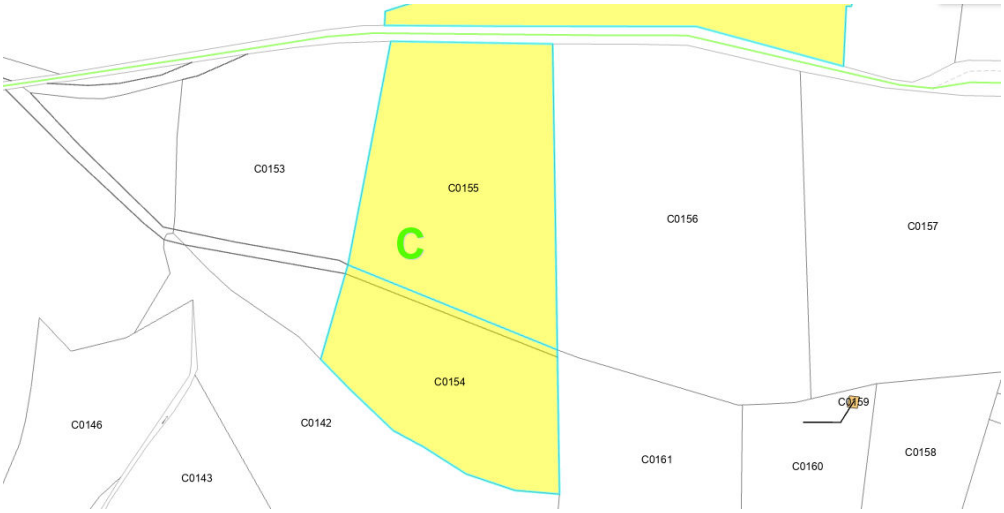

Le conseil s'oppose à l'unanimité à l'exercice du droit de préemption

Désignation du bien vendu :
Réf. Cadastrale :

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
E	157	LAS FAICHOS	2356 m²
E	158	LAS FAICHOS	5878 m²
E	159	LAS FAICHOS	3130 m²
E	165	LAS FAICHOS	6580 m²

Usage : Agricole
Prix de vente : **2 000.00 euros**
Vendeur(s) : **MELLET André**

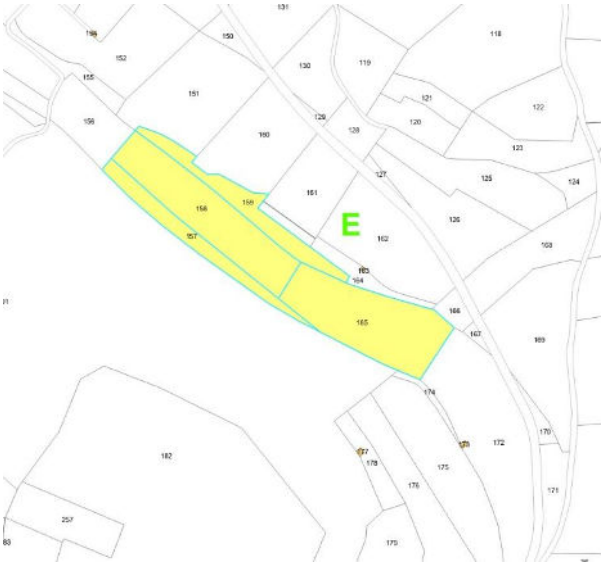

Le conseil s'oppose à l'unanimité à l'exercice du droit de préemption

Désignation du bien vendu :
Réf. Cadastrale :

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
B	0296	433 CHE D'ARZENS	00ha00a80ca

Usage : HABITATION
Prix de vente : **100 000.00 euros**
Vendeur(s) : **VEN DURMEN Valérie**

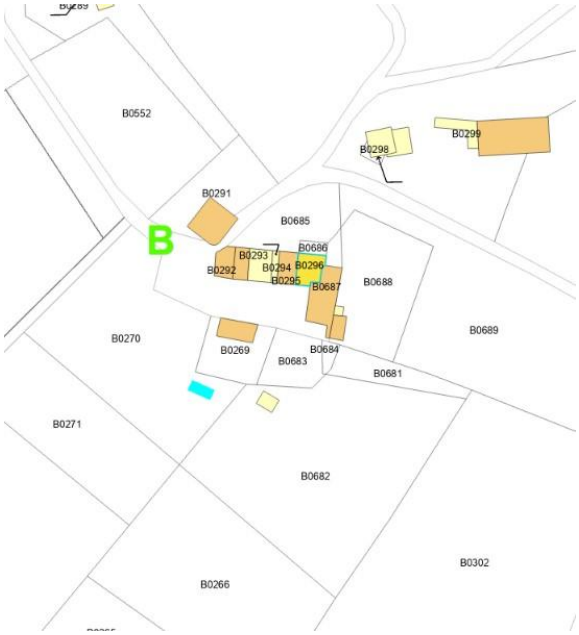

Le conseil s'oppose à l'unanimité à l'exercice du droit de préemption

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

INFORMATIONS

- Marché piscine

- Projet hybride agri voltaïque
- Tags.